

Le 14 mars 2023,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du Contrat Local de Santé 2023-2027 de Pontivy Communauté

Le 14 mars 2023, Pontivy Communauté et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne signeront avec leurs partenaires un Contrat Local de Santé (CLS) qui se déploiera pendant 5 ans.

Le Contrat Local de Santé est « *un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations* »¹.

Pontivy Communauté s'est engagée aux côtés de l'ARS Bretagne en février 2020 pour l'élaboration de ce Contrat Local de Santé. Un large travail de concertation avec les acteur·rice·s du territoire intercommunal a donc été mené afin de déterminer des actions qui auront pour ambition de favoriser un bon état de santé des habitant·e·s.

C'est aujourd'hui grâce à la mobilisation d'un grand nombre de partenaires que ce CLS voit le jour : la Préfecture du Morbihan (signataire) et ses services (dont la DSDEN signataire), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) (signataire) du Morbihan, la Région Bretagne (signataire), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Portes de Bretagne (signataire), le Département du Morbihan, la Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail (CARSAT) de Bretagne, La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Morbihan, le Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB), l'Espace Autonomie Santé du Centre Bretagne (EASCB), les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS), l'Association Hospitalière de Bretagne (AHB), la Fondation AUB Santé, la Polyclinique de Kério, le Conseil Territorial de Santé (CTS) Cœur de Breizh, les Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux, le Conseil de développement du Pays de Pontivy, etc.

Le Contrat Local de Santé de Pontivy Communauté se décline en cinq axes, organisés selon des objectifs stratégiques :

Axe I : La santé environnementale

Objectif stratégique n°1 : Favoriser la pratique de la marche à pied et du vélo sur le territoire

Actions : déployer des circuits 10 000 pas, déployer des pédibus, promouvoir la pratique du vélo.

Objectif stratégique n°2 : Agir en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur

Actions : informer sur la qualité de l'air intérieur dans l'habitat, mener une campagne de mesure du radon, former au choix des espèces végétales pour limiter les risques allergiques.

¹ Ministère de la Santé et de la Prévention

Axe II : Le bien-être sur le territoire de Pontivy Communauté

Objectif stratégique n°1 : Développer, en direction de la population générale, une politique locale de prévention et de promotion de la santé mentale

Des actions autour de plusieurs thématiques : la souffrance psychique dans le monde agricole, les conduites addictives, les troubles des conduites alimentaires, les violences faites aux femmes.

Axe III : L'offre de soins dont la médecine de ville

Objectif stratégique n°1 : Renforcer l'offre de soins sur le territoire en favorisant l'installation de professionnel·le·s de santé et paramédicaux

Actions : sensibiliser et informer sur les métiers du soin et de l'accompagnement, favoriser le développement des stages en médecine, faciliter l'accueil des étudiant·e·s, déployer un dispositif de prévention et de dépistage mobile.

Objectif stratégique n°2 : Développer les conditions d'une meilleure coordination des acteur·rice·s du soin

Action : accompagner les dynamiques de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Axe IV : Le parcours des personnes en perte d'autonomie

Objectif stratégique n°1 : Prévenir la perte d'autonomie

Actions : ateliers à destination des seniors (marche, lien social...)

Objectif stratégique n°2 : Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap

Actions : forum sur la mobilité

Objectif stratégique n°3 : Favoriser l'interconnaissance entre les acteur·rice·s dans le champ de l'autonomie

Actions : favoriser l'implication des acteur·rice·s dans le cadre de la mesure n°5 du pacte de refondation des Urgences.

Axe V : Participation citoyenne

Objectif stratégique n°1 : Favoriser l'expression citoyenne par la bonne connaissance des ressources et instances existantes

Actions : Communiquer auprès du grand public sur les instances de démocratie en santé

Les actions du CLS seront déployées de 2023 à 2027. Elles bénéficieront du soutien financier des signataires du contrat et pourront également être financées via des appels à projets. La coordination du CLS est assurée grâce au co-financement d'un poste d'ingénierie territoriale en santé par Pontivy Communauté et l'Agence Régionale de Santé de Bretagne.

Contact presse : Madame Typhaine GUILLAUME, chargée de mission santé et coordinatrice du CLS ; mail : typhaine.guillaume@pontivy-communaute.bzh / Tél : 02.97.27.49.33.